

Le 8 février 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 8 février 2017 à 19h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-035-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-036-02-17

CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE : RÉFECTION DU 3^E RANG EST

CONSIDÉRANT que la Ville a publié le 4 janvier 2017 un appel d'offres pour la réfection du 3^e Rang Est;

CONSIDÉRANT que quatre (4) compagnies ont déposé des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres et que ces soumissions sont conformes aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la compagnie Pagé Construction a déposé la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil octroie un contrat pour la réfection du 3^e Rang Est à Pagé Construction pour un montant de 961 427,90 \$, taxes en sus, conditionnellement à la conformité de la soumission et à l'obtention de la subvention gouvernementale.

SM-037-02-17

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL : RÉFECTION DU 3^E RANG EST : MODE DE
FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que la réfection du 3^e Rang Est est admissible à une aide financière potentielle de maximum 50% par le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de règlement d'emprunt, le Ministère des transports du Québec demande à la Ville d'identifier le mode de financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières compte financer les travaux de réfection du 3^e Rang Est par les sommes disponibles du Fonds – réfection et entretien de certaines voies publiques et par l'excédent non affecté pour la différence.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-038-02-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire